

Notre-Seigneur a établi le recrutement sacerdotal en établissant un sacerdoce qui doit durer toujours. C'est l'oeuvre de l'épiscopat, mais par le clergé inférieur. L'oeuvre consiste :  
 1o. à préparer le terrain des vocations dans la famille, dans la paroisse, l'école, les groupes d'enfants de choeur.

2o. à discerner les vocations dans les visites de paroisse et d'écoles, mais surtout au confessionnal, et dans une première culture de triage à l'école presbytérale.

3o. à cultiver les vocations selon l'esprit de l'Eglise dans les maisons spéciales ou séminaires, le grand moyen de culture étant—du premier éveil jusqu'à la prêtrise—le culte vivant et vital de l'Eucharistie.

*Vœu:* Que chaque prêtre fasse toute sa vie de ce recrutement une de ses œuvres, sinon son œuvre capitale ; — qu'il y associe tous ses auxiliaires-nés : mères de famille, institutrices, personnes riches, etc.

Monsieur l'abbé *Perrier*, membre de la commission scolaire, présente ensuite son remarquable rapport sur "les Oeuvres postscolaires."

Il est dans toute vie humaine une heure particulièrement décisive : c'est celle du passage de l'enfance à l'adolescence, ou celle encore du passage de la jeunesse à la maturité, celle où l'enfant va devenir homme et marcher publiquement au chemin voulu par lui : heure de crise souvent, heure d'hésitation, d'angoisse et de combats d'où toute la carrière dépend.

Pour cette période difficile, la préparation première, si sérieuse qu'elle ait été, ne suffit pas. Aussi bien le zèle sacerdotal a institué des œuvres postscolaires dont personne aujourd'hui n'a le droit de se désintéresser.

### 1. Elles sont nécessaires.

Pour s'emparer de l'âme des enfants, les adversaires de l'idée chrétienne ont organisé tout un ensemble d'institutions postscolaires. Chaque année, M. Edouard Petit, en France, dans un rapport détaillé, passe en revue, 1o. les œuvres d'enseignement : cours d'adolescents et d'adultes, cours de jeunes filles, conférences, Sociétés d'instruction, Universités populaires ; 2o. les œuvres sociales : mutualités scolaires, associations d'anciennes et d'anciens élèves, patronages. Chez nous, nous ne devons pas abandonner à eux-mêmes nos enfants au sortir de nos écoles et de nos collèges, mais nous devons les enrégimenter dans des œuvres postscolaires animées d'un véritable esprit chrétien.